Pays Sologne Val Sud — **Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire**

Lettre d'information du Groupe d'Action Locale dans le cadre de LEADER — Juillet 2007

Édito

Forts de nos richesses naturelles que sont le Val de Loire et les milieux forestiers, nos deux Pays s'unissent pour répondre avant la fin décembre 2007 à l'appel à candidature européen LEADER.

*Notre coopération que nous voulons fructueuse a un objectif commun : **engager une démarche de développement durable pour la gestion et la valorisation des ressources aquatiques et forestières.***

Cette initiative doit permettre l'émergence de filières d'excellence dans le domaine de l'eau et du bois.

*Nous comptons sur votre participation en nous présentant pour **le 15 octobre 2007** des projets de qualité intégrant notre démarche ambitieuse.*

Cette dynamique commune est nécessaire à la réussite de notre candidature.

Clément OZIEL, Président du Pays Sologne Val Sud

Philippe VACHER, Président du Pays Forêt d'Orléans-Val de Loire

APPEL A PROJETS LEADER 2007- 2013

LEADER (Liaison entre les Actions de Développement de l'Économie Rurale) est un programme européen de financement qui apporte une aide dans le cadre du développement rural. Ce programme :

- repose sur un territoire organisé
- naît de la concertation et d'un diagnostic
- s'appuie sur une priorité ciblée.

Faites - nous part de vos projets de gestion, de valorisation et d'innovation sur les ressources aquatiques et forestières avant le 15 octobre 2007

MODE D'EMPLOI

L'instruction des projets

Le GAL (Groupe d'Action Locale) est le comité de programmation et de sélection des projets. Il est issu d'un partenariat public - privé.

Le projet

- doit s'inscrire dans la stratégie du territoire (voir au verso).
- doit se localiser sur le Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire et/ou le Pays Sologne Val Sud (voir communes sur les sites Internet des Pays).
- peut faire l'objet d'une coopération avec un partenaire national ou européen.

Les porteurs de projets éligibles (sous condition)

- Collectivités Locales et EPCI
- Associations
- Entreprises et autres privés.

Le plan de financement

- Le porteur de projet doit autofinancer une partie de l'opération et rechercher des cofinancements publics (État, collectivités locales et autres établissements publics). Une lettre d'intention du (ou des) financeur(s) public(s) est exigée.
- Le taux d'intervention LEADER est fixé à 55% du total des fonds publics mobilisés sur le projet.

Nature des dépenses subventionnables

- Dépenses de fonctionnement (étude, ingénierie, animation)
- Dépenses d'investissement.

Le fait d'envoyer votre projet ne prévaut pas de l'inscription de celui-ci par le GAL, ni d'autorisation de lancement du projet.

LEADER : STRATEGIE DU TERRITOIRE

Priorité ciblée	Objectifs	Axes	Mesures	Actions
Engager une démarche de développement durable pour la gestion et la valorisation des ressources aquatiques et forestières	I - Valoriser les ressources naturelles pour la structuration d'activités économiques	1 - Développer les filières économiques locales	A Structurer et promouvoir la filière bois	1. Soutenir les activités : bois énergie, bois construction, transformation 2. Communiquer pour un meilleur réseau économique d'amont en aval 3. Favoriser l'approvisionnement et la vente de proximité
			B Gérer l'eau dans l'agriculture durable	4. Soutenir les filières locales (élevage, maraîchage, pastoralisme, pisciculture) 5. Favoriser la gestion de l'eau dans les activités agricoles 6. Proposer une communication promotionnelle et d'accueil avec création d'un label
		2 - Transmettre les savoirs	C Favoriser l'innovation et développer les formations dans les deux filières	7. Apporter de l'ingénierie aux entreprises locales 8. Développer les formations sur les savoirs et métiers de l'eau et du bois 9. Renforcer la recherche et le développement pour des filières d'excellence
	II - Conforter la qualité de l'environnement	3 - Renforcer les préoccupations environnementales et paysagères	D Gérer les milieux naturels	10. Entretenir et préserver les milieux naturels et les paysages (Loire, Forêts, canal, rivières, étangs...) 11. Maintenir la ressource en eau et la biodiversité
			E Sensibiliser à l'utilisation des ressources locales	12. Informer sur l'utilisation du bois et de l'eau (énergie, biodiversité, construction,) 13. Sensibiliser les scolaires par un programme d'animation pédagogique
		4 - Promouvoir les ressources naturelles	F Développer l'identité du territoire et animer le patrimoine	14. Soutenir les actions et manifestations touristiques relatives aux ressources naturelles 15. Offrir un accueil spécialisé en lien avec les ressources du territoire (expositions, hébergement) 16. Valoriser le patrimoine naturel et culturel

Calendrier

Fiche-projet
à compléter
et
à transmettre
au
Pays Forêt d'Orléans -
Val de Loire
avant le
15 octobre 2007

Contact

Pour tout renseignement,
appeler : Iwan` Le Merdy
au
02 38 46 84 40

Pays Forêt d'Orléans - Val de Loire 2 avenue du Général de Gaulle BP 18 - 45 150 Jargeau
Tél : 02 38 46 84 40 Fax : 02 38 46 84 41 mél : paysforetorleans@wanadoo.fr site : www.loire-et-foret.com

Pays Sologne Val Sud Domaine du Ciran - 45 240 Menestrau en Villette
Tél : 02 38 49 19 19 Fax : 02 38 49 19 59 mél : sologne.val.sud@wanadoo.fr site : www.pays-sologne-valsud.com